

Fière

de son histoire

JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-DAMASE

2^E VERSEMENT
TAXES MUNICIPALES
2 MAI 2024

FÊTE DES MÈRES
12 MAI

**VENTE DE GARAGE
11 ET 12 MAI**

Page 15

PLUS

AVIS AUX CITOYENS

Page 14

INSCRIPTION CAMP DE JOUR

Page 18



SAINT-DAMASE



Sébastien Beauregard
Représentant commercial indépendant
des produits de marque Pioneer
Cell. : 450 501-0185
sebastien.beauregard@plantpioneer.com

Daniel Beauregard
Cell. : 450 278-0853
daniel.beauregard17@gmail.com

250 rang d'Argenteuil
Saint-Damase, QC J0H 1J0
Agri-Beauregard Inc



Rénovation FR
DE PORTES ET FENÊTRES

Francis Roy, propriétaire

Fabrication & vente de portes
et fenêtres de qualité

234, Rg Saint-Louis, St-Damase
Permis RBQ : 8102-8326-00
Fax : 450 797-8958 **450-797-3950**



Depuis 1968

CHOQUETTE
TRANSPORT INC.
St-Damase
450-797-2202

191 St-Laurent, St-Damase
Québec J0H 1J0
Fax: 450 797-1163
Email: jdctransport@cgocable.ca



OTOBOX Ghislain Loiselle
Propriétaire

Garage J.D. Brodeur Inc.
208, rue Principale
St-Damase, Qc J0H 1J0
Tél. : 450 797-3388 / Téléc. : 450 797-2486
gjbroudeur@hotmail.com

Alignement
Freins / Injection
Direction / Antirouille
Silencieux / Suspension
Air climatisé / Traction avant
Mise au point / Entretien préventif
Entretien remorque
Entretien camion lourd
Mécanique générale
Automobiles / Camions

www.autoproservice.com



Dépanneur Chez Vic
Station-service, casse-croûte, dépanneur

Marc Beauregard, prop.

26, Principale
St-Damase
Québec J0H 1J0
Tél. : 450 797-3980



RBQ : 5672-8959-01

Climatiseur mural
Thermopompe murale

NETTOYAGE D'UNITÉ MURALE

Estimation gratuite • Vente et installation • Réparation et entretien

Paul Darsigny Cell. : 450 223-0713



CONSTRUCTION LUC DESROCHERS
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

INDUSTRIEL - COMMERCIAL - RÉSIDENTIEL
450 278-2458
RBQ 8332-5167-06



Mécanique générale
Pneus · Freins
Suspension · Silencieux
4x4
Diagnostic Électronique

PATRICK HAMELIN
ÉRIC OUELLET

Tél. : 450 797-2261
garagepatetouellet@hotmail.com

GARAGE PAT ET OUELLET
42A, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0
(Anciennement Garage Claude Gauthier)



Esthétique Facial Épilation à la cire
Électrolyse Soins des pieds

Certificats-cadeaux disponibles

450 797-2162

197, rue Principale
Saint-Damase

Heures d'ouverture
Mardi au vendredi de 9 h à 20 h

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire: Monsieur Alain Robert

maire@st-damase.qc.ca

Conseillers:

- #1 District électoral du Clocher: Monsieur Guy Leroux
- #2 District électoral des Parcs: Madame Ghislaine Lussier
- #3 District électoral de la Mairie: Monsieur Yves Monast
- #4 District électoral de la Montagne: Monsieur Gaétan Jodoin
- #5 District électoral des Horizons verts: Monsieur Yvon Laflamme
- #6 District électoral de la Yamaska: Monsieur Claude Gaucher

COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL

Finance – Administration: Ghislaine Lussier et Claude Gaucher

Urbanisme: Guy Leroux et Yves Monast

Personnel: Yvon Laflamme et Guy Leroux

Immobilisation et incendie: Gaétan Jodoin et Claude Gaucher

Eau: Yves Monast et Yvon Laflamme

Relations avec les citoyens et sécurité civile:

Ghislaine Lussier et Yvon Laflamme

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Selon le calendrier (voir site internet)

BUREAU MUNICIPAL

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341

Courriel: info@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredi: de 8 h 30 à 12 h

SERVICE DES INCENDIES

URGENCE SEULEMENT 9-1-1

SERVICE DES PERMIS ET CERTIFICATS

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4004

Courriel: inspection@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Mercredi: 9 h à 16 h (fermé de 12 h à 13 h)

SERVICE DES LOISIRS

105, rue Sainte-Anne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4013

Courriel: loisir@st-damase.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

113, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4010

Courriel: biblio@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi: 17 h 30 à 19 h 30

Mardi: 9 h 30 à 11 h 30

Mercredi: 13 h à 19 h 30

Jedi: 16 h à 19 h 30

Samedi: 10 h à midi

Bonjour,

Comme vous avez déjà probablement pu constater, des panneaux de signalisation ont été installés à l'intérieur des rues du village pour le changement de limite de vitesse qui passe de 50 km/h à 40 km/h. Plusieurs municipalités ont également opté pour ces changements.

L'objectif principal est de protéger nos enfants, les personnes plus âgées et toutes personnes qui circulent à pied (marcheurs, joggeurs, etc.) et ceci s'applique aussi lorsque vous sortez de votre stationnement avec votre véhicule.

La réduction de vitesse doit se faire avec la collaboration des citoyens, sans quoi ceci ne voudra rien dire et il s'agit d'une question de vie sociale.

Nous avons déjà quelques commentaires pour la zone du 30 km/h, par des automobilistes qui sont possiblement en retard. Pour une question de respect envers les autres, n'oubliez pas de prévoir vos déplacements afin d'éviter tout retard et vous permettre de suivre les limites de vitesse. Il y a des raisons pour limiter la vitesse à 30 km/h, soit la zone scolaire, proximité du terrain de jeux et Centre de la Petite Enfance.

En ce qui concerne la rue Principale, la vitesse demeure à 50 km/h car elle relève du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ). Je ne crois pas qu'à long terme qu'il y ait du changement.

Pour les rangs de 70 km/h, 80 km/h et 90 km/h, aucun changement à venir pour le moment.

Le mot d'ordre : soyons prudents dans nos rues et suivons nos vitesses!

En terminant, je vous souhaite un printemps comme vous les aimez et que les agriculteurs débutent une saison sans trop de caprices de Dame nature.

Alain Robert,
maire

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi le 2 avril 2024 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3. ADOPTION DES COMPTES DU 1^{ER} AU 31 MARS 2024

Il est proposé par Yves Monast, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024, pour un montant total 543 263,58 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	176 952,32 \$
Comptes payés durant le mois	123 129,38 \$
Capital et intérêts sur emprunt	198 151,86 \$
<hr/>	
Total des comptes payés et à payer	543 263,58 \$

Que ce bordereau portant le numéro 2024-04-62, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

4. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte des états financiers et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

5. REMPLACEMENT DE GAÉTAN JODOIN AU COMITÉ CONSULTATIF DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaétan Jodoin a remis sa démission en tant que membre aux comités consultatifs, pour le service des incendies, services des loisirs, voirie, acquisitions des immobilisations et équipements, et ce, en date du 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir un minimum de deux élus par comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer messieurs Yvon Laflamme et Guy Leroux, membres du comité consultatif du service incendie, service des loisirs, voirie, acquisitions des immobilisations et équipements.

De modifier la résolution 2021-11-174, en conséquence.

ADOPTÉE

6. DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux mu-

nicipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents: Que que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un «cadre de croissance municipale» modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Ca-

nada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

7. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS - POSTE TEMPS PLEIN RÉGULIER - MONSIEUR JEAN-PHILIPPE CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié une offre d'emploi pour combler le poste journalier opérateur aux travaux publics;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées avec les candidats;

CONSIDÉRANT la rencontre avec le comité personnel et le rapport administratif du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Jean-Philippe Chagnon, au poste de journalier opérateur aux travaux publics, poste temps plein régulier, selon la politique salariale en vigueur;

QUE son entrée en fonction est fixée au 8 avril 2024, avec une période de probation de six mois à compter de cette date;

QUE monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. ACHAT D'UN VENTILATEUR - SERVICE INCENDIE - ARSENAL

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'entretien et du remplacement des équipements du service incendie, il est prévu de remplacer un ventilateur VPP;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs et la recommandation du directeur incendie par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un ventilateur 18 "VPP SuperVac/batteries, au montant de 6 695 \$ plus taxes du fournisseur l'Arsenal;

QUE cet achat soit comptabilisé au poste budgétaire 23-032-50-725 et payé à même le budget 2024.

ADOPTÉE

9. CAUCA - AVIS DE RENOUVELLEMENT SURVI-MOBILE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le contrat avec le Centre d'expertise multi-service "CAUCA" concernant l'application mobile "SURVI-Mobile" pour les appels d'urgence aux pompiers;

CONSIDÉRANT l'offre de services en date du 14 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est d'une durée de trois ans et que le coût pour l'année 2024 est de 1 550 \$ plus taxes avec indexation de 3% par année pour les années 2025 et 2026;

QUE la date d'entrée en vigueur du contrat est le 1er avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Étienne Chassé, directeur par intérim à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 144 - DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSE MAXIMALES PERMISES SUR CERTAINS CHEMINS, RANGS, RUES ET DANS CERTAINES ZONES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Ghislaine Lussier, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la présentation et le dépôt dudit projet de règlement ont été faits lors de cette séance du conseil ordinaire tenue le 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le *Règlement numéro 144 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certains chemins, rangs, rues et dans certaines zones de la municipalité.*

ADOPTÉE

11. OCTROI DU CONTRAT - TRAITEMENT DE SURFACE DU RANG D'ARGENTEUIL - 2024 - FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution N°2024-03-52, la Municipalité de Saint-Damase a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (« SEAO »), portant le numéro d'avis N° IE24-54017-291, et ce, pour le traitement de surface simple du rang d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 26 mars 2024, dans le cadre de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 9 h 00, le 26 mars 2024, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
---------------------	------------------------------

Franroc, Division de Sintra inc.	177 772,87 \$
Les Entreprises Bourget inc.	178 695,40 \$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Charles Damian, ingénieur et gestionnaire à l'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Franroc, Division de Sintra Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution du traitement de surface simple du rang d'Argenteuil, conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 177 772,87\$ incluant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 23-042-11-721;

QUE les dépenses soient affectées à même le budget courant par le fonds de carrière et sablière.

ADOPTÉE

12. OCTROI DU CONTRAT - RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ ET MANUEL 2024 - PAVAGES P. BRODEUR (1994) INC.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution N°2024-03-51, la Municipalité de Saint-Damase a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (« SEAO »), portant le numéro d'avis N° IE24-54017-290, et ce, pour des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel saison 2024;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 26 mars 2024, dans le cadre de l'appel d'offres public N° IE24-54017-290;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 9 h 15, le 26 mars 2024, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Pavages Brodeur 1994 Inc.	201 353,13 \$
Les Entreprises Michaudville	209 960,73 \$
Excavation Jonda Inc.	218 429,51 \$
Sintra, Région Estrie	221 947,98 \$
Pavages Maska Inc.	234 309,15 \$
Pavages 360 Inc.	248 847,67 \$
PermaRoute Inc.	265 771,33 \$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Charles Damian, ingénieur et gestionnaire à l'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Pavages P. Brodeur (1994) Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel saison 2024, conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 201 353,13 \$ incluant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-230-00-625;

QUE les dépenses soient affectées à même le budget courant.

ADOPTÉE

13. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2024 – LIGNES MASKA

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux (2) entrepreneurs pour le marquage de la chaussée, lignes de rives et lignes d'arrêt;

CONSIDÉRANT que les deux (2) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres et que les offres sont conformes et se lisent comme suit :

Lignes Maska 24 028,62 \$

Marquage Traçage Québec 26 651,21 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux de marquage de la chaussée soient confiés à l'entreprise Lignes Maska (9254-8783 Québec Inc.) pour la somme de 24 028,62\$, taxes incluses.

ADOPTÉE

14. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS - 2024 - LES ENTREPRISES BELLE ROSE INC.

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux fournisseurs pour le fauchage des levées de fossés saison 2024;

CONSIDÉRANT que les deux (2) fournisseurs ont répondu à la demande et que les offres sont conformes et se lisent comme suit:

Les Entreprises Belle Rose Inc.
13 184,80 \$ taxes incluses;

Les Entreprises Philippe Daigneault Inc.
15 521,63 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder les travaux de fauchage des levées de fossés saison 2024 à Les Entreprises Belle Rose Inc. pour la somme de

13 184,18 \$, taxes incluses et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

15. ACHAT D'UN VÉHICULE FORD, SUPER DUTY F-250- BARIL FORD LINCOLN INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dans le cadre de la gestion des actifs de son parc de véhicules doit voir au remplacement d'un véhicule en 2024;

CONSIDÉRANT la recherche et demande de prix auprès de concessionnaire automobile;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un camion Ford, F-250, Super Duty, année 2024 au montant de 78 366,97\$ taxes incluses, du concessionnaire Baril Ford Lincoln Inc.

D'autoriser monsieur Jean-François Allard, directeur des travaux publics, à signer pour et au nom de la municipalité les documents permettant de donner suite à la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises aux postes budgétaires suivants: 23-053-40-724 pour 25% et 23-042-40-724 pour 75% à même le budget 2024 prévu à cet effet.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

16. DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

En vertu de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, le responsable du système de distribution doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir

complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année qui précède.

Ce bilan est disponible pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site web de la municipalité.

17. AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. - MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE COORDINATION DES ACTIVITÉS DE PRÉ-TRAITEMENT DES EAUX DE LA COMPAGNIE OLYMEL - RBS

CONSIDÉRANT la proposition d'Aquatech, concernant l'assistance technique visant à coordonner les activités de pré-traitement des eaux de procédé d'Olymel avec le traitement à l'installation municipal RBS et le rejet final à l'environnement;

CONSIDÉRANT l'offre de services 20240248, en date du 28 février 2024, par Aquatech;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre entre Olymel, la municipalité et Aquatech pour mettre en place un plan d'action afin d'exécuter ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE ces frais sur base d'un taux horaire seront assumés par la partie du budget d'opération du RBS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature de ce mandat selon la proposition numéro 20240248 de la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. et d'en autoriser le paiement;

QUE la dépense relative à ce mandat soit comptabilisée au poste budgétaire 02-414-90-411 à même le budget 2024.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

18. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 38-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE

ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES SUR LES TERRAINS VACANTS SITUÉS DU CÔTÉ SUD DE LA RUE GINGRAS

Avis de motion est donné par Yves Monast, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement numéro 38-39 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras.*

L'objet de ce règlement est d'autoriser les habitations multifamiliales comportant un maximum de neuf logements sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras. Dans la nouvelle zone créée à cet effet (zone numéro 113) la hauteur est limitée à deux étages et demi et des règles particulières d'aménagement des terrains sont prévues.

19. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 38-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES SUR LES TERRAINS VACANTS SITUÉS DU CÔTÉ SUD DE LA RUE GINGRAS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend favoriser la construction d'habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras afin d'augmenter l'offre de logements sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions sont prévues afin de s'assurer que les nouvelles constructions s'harmonisent avec le milieu bâti environnant, notamment en limitant la hauteur et le nombre de logements par bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2024, conformément à la loi, par Yves Monast ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 2 avril 2024, le premier projet de règlement numéro 38-39 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras.*

QU' une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 15 avril 2024, à 19 h à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

20. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Avis de motion est donné par Guy Leroux, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement numéro 42-2 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

L'objet de ce règlement est d'assujettir au processus d'évaluation prévu au règlement sur les PIIA les projets de construction d'habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras de manière à assurer la qualité des constructions et leur intégration harmonieuse au milieu environnant.

21. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LE SECTEUR DE LA RUE GINGRAS DESTINÉ AUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend favoriser la construction d'habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras afin d'augmenter l'offre de logements sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut s'assurer de l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions par rapport aux caractéristiques du milieu bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les PIIA apparaît le meilleur outil pour atteindre cet objectif;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2024, conformément à la loi, par Guy Leroux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 2 avril 2024, le projet de règlement numéro 42-2 intitulé *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur de la rue Gingras destiné aux habitations multifamiliales;*

QU' une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 15 avril 2024, à 19 h à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

22. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - ANNÉE 2023

Le conseil prend acte du rapport annuel 2023, de la bibliothèque municipale de Saint-Damase déposé à ce conseil.

Les membres du conseil tiennent à féliciter madame Chantal Reichel, responsable de la bibliothèque ainsi que ses bénévoles pour l'excellent travail effectué durant la dernière année.

CORRESPONDANCE

23. CORRESPONDANCE

MAMH - Campagne d'affichage pour rappeler l'importance d'un climat civil et respectueux dans les municipalités du Québec

MAMH - Montant déposé aux municipalités de 15 000 habitants et moins

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

24. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est mise à la disposition du public.

DIVERS

25. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - MOIS DE LA JONQUILLE - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que les chercheurs ont estimé qu'il y aurait 239 100 nouveaux cas de cancer et 86 700 décès causés par cette maladie au Canada en 2023;

CONSIDÉRANT que cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et celles de leurs proches;

CONSIDÉRANT que, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité

de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a passé de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le "cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de décréter le mois d'avril le Mois de la jonquille;

D'ENCOURAGER la population de Saint-Damase à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

26. QUÉBEC TRANSPLANT - SEMAINE NATIONALE DES DONS D'ORGANES ET TISSUS - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant. Merci de signer pour la vie auprès de leur population;

CONSIDÉRANT l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Claude Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de proclamer la semaine du 21 au 27 avril 2024 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population de la MRC

PROCÈS-VERBAL | Séance du 2 avril 2024

des Maskoutains à l'importance de ce don de vie.

ADOPTÉE

27. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Coopérative régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville se tiendra le 25 avril 2024 à 19 heures en présentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Ghislaine Lussier, à assister à l'assemblée générale annuelle, en présentiel le 25 avril 2024 prochain et à représenter la municipalité;

QUE Ghislaine Lussier soit autorisée à voter s'il y a lieu au nom de la municipalité de Saint-Damase à l'élection du ou des membres du conseil d'administration de la Coopérative régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de Rouville.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE LA SÉANCE

28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE

Version complète du procès-verbal disponible sur le site Internet de la municipalité:

www.st-damase.qc.ca

CALENDRIER

CALENDRIER | Mai 2024

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI	SAMEDI
			1 BIBLIO 13 h	2  2 ^E VERSEMENT DE TAXES ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	3  COLLECTE DES GROS REBUTS ORDURES (bac noir)	4 BIBLIO 10 h
5 DÉJEUNER CHEVALIERS DE COLOMB	6  TRICOT-BIBLIO BIBLIO 17 h 30	7 CONSEIL MUNICIPAL 19 h 30 BIBLIO 9 h 30	8 RENCONTRE AFÉAS BIBLIO 13 h	9  ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	10  RECYCLAGE (bac vert)	11 BIBLIO 10 h
12 FÊTE DES MÈRES	13  TRICOT-BIBLIO BIBLIO 17 h 30	14 BIBLIO 9 h 30	15 BIBLIO 13 h	16  ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	17  ORDURES (bac noir)	18 BIBLIO 10 h
19	20  BUREAUX FERMÉS BIBLIO FERMÉE	21 RÉUNION CHEVALIERS DE COLOMB BIBLIO 9 h 30	22 BIBLIO 13 h	23  ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	24  RECYCLAGE (bac vert)	25 COLLECTE RDD SOUPER PÈRES ET MÈRES - FADOQ BIBLIO 10 h
26	27  TRICOT-BIBLIO BIBLIO 17 h 30	28 BIBLIO 9 h 30	29 BIBLIO 13 h	30  ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	31  ORDURES (bac noir)	

AVIS PUBLIC - Avis de dérogation mineure

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance du 7 mai 2024.

Identification du site concerné

521, rang de la Presqu'île
Lot : 5 603 806
Zonage : 511

Dérogation mineure souhaitée

Le propriétaire désire construire un cabanon en cours avant, alors que le Règlement de zonage #38 prescrit à l'article du chapitre 6.2.2 du chapitre 6, qu'il n'est pas possible de construire un bâtiment accessoire en cours avant, sauf pour les propriétés situées dans la zone 508.

Nature et effet de la dérogation mineure

La dérogation demandée a pour effet de permettre la construction d'un cabanon d'une superficie de 14,80 m² (4,87m x 3,04 m) en cours avant et sera situé à une distance de 40,44 m de la ligne avant du terrain.

Transmission de commentaires

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra faire parvenir ses commentaires par écrit au dg@st-damase.qc.ca ou directement dans la boîte de courrier située au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase, jusqu'au 3 mai 2024 à 16 h, ou encore lors de la séance du conseil municipal.

DONNÉ à Saint-Damase,
ce 16^e jour du mois d'avril 2024.

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 38-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES SUR LES TERRAINS VACANTS SITUÉS DU CÔTÉ SUD DE LA RUE GINGRAS

1. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2024, celui-ci a adopté, par résolution, le second projet de règlement numéro 38-39 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras*»

2. OBJET DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Ce second projet de règlement a pour objet d'autoriser les habitations multifamiliales comportant un maximum de neuf logements sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras (voir plan ci-dessous). Dans la nouvelle zone créée à cet effet (zone numéro 113) la hauteur est limitée à deux étages et demi et des règles particulières sont prévues pour l'aménagement des terrains (bande végétalisée, écran visuel).



Délimitation des zones après modification

3. DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Ce second projet de règlement contient certaines dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande concernant les dispositions suivantes :

- création de la nouvelle zone numéro 113 à même une partie de la zone numéro 110;
- identification des usages permis dans la zone numéro 113;
- normes de hauteur et d'implantation dans la zone numéro 113;

peut provenir de la zone concernée numéro 110 (délimitation avant modification) et des zones qui lui sont contiguës (zones 102, 208 et 502). Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande.

Les dispositions relatives au stationnement, à l'aménagement des terrains et à l'architecture des bâtiments ne sont pas assujetties à l'approbation des personnes habiles à voter.

4. DESCRIPTION DES ZONES CONCERNÉES

La délimitation de la zone concernée numéro 110 et des zones contiguës numéros 102, 208 et 502 (délimitation partielle) est illustrée sur le plan ci-joint. La délimitation complète de la zone numéro 502 peut être consultée, sur rendez-vous, au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.



5. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

6. PERSONNES HABLES À VOTER

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 15 avril 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit

les conditions suivantes :

- 1^o Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- 2^o Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec ;
- 3^o Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 15 avril 2024, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

7. ABSENCE DE DEMANDE

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

8. CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Avis public*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 797-3341, pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 18^e jour du mois d'avril 2024

Johanne Beauregard
Directrice générale et Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC concernant la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

Municipalité de: <u>Saint-Damase</u>
MRC de: <u>des Maskoutains</u>

À l'ensemble des électrices et des électeurs de la municipalité de

Saint-Damase

Municipalité

AVIS est, par la présente, donné par Johanne Beaugard, greffière-trésorière,
Secrétaire-trésorier(-ière) ou greffier(-ière)

le 9^e jour de d'avril 2024, que la Commission de la représentation électorale a confirmé

que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la division de son territoire en 6 districts électoraux. Chaque district est représenté par une conseillère municipale ou un conseiller municipal et délimité de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socioéconomique.


AVIS est aussi donné que l'avis public de reconduction de la même division est disponible, à des fins de consultation, à mon bureau, à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau, à l'adresse indiquée ci-dessous.

AVIS est également donné que tout électeur ou électrice, conformément à l'article 40.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), peut, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux. Cette opposition doit être adressée à :

<u>Johanne</u> Prénom	<u>Beaugard</u> Nom
<u>Greffière-trésorière</u> Secrétaire-trésorier(-ière) ou greffier(-ière)	
<u>115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase (Québec)</u> Adresse de l'hôtel de ville	<u>J0H 1J0</u> Code postal

AVIS est, de plus, donné que, conformément à l'article 40.5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la secrétaire-trésorière, le secrétaire-trésorier, la greffière ou le greffier doit informer la Commission de la représentation électorale que la municipalité a reçu, dans le délai fixé, un nombre d'oppositions égal ou supérieur à 100 électrices et électeurs (article 18). Dans ce cas, elle doit suivre la procédure de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux prévue à la section III de la *Loi*.

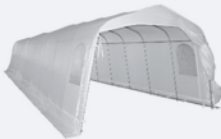
Donné à Saint-Damase le 2024-04-17
Municipalité Année Mois Jour


Secrétaire-trésorier(-ière) ou greffier(-ière)

DGE-1306 (24-01)

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE - (ABRIS TEMPO)

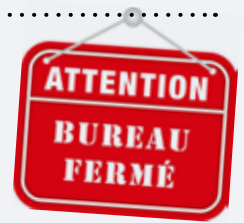
(Abri tempos) L'abri est autorisé jusqu'au 30 avril. En dehors de cette période, l'abri, y compris, la structure, doivent être démantelés;



CONGÉ DU 20 MAI 2024

Les services municipaux seront fermés le 20 mai 2024.

Pour toutes urgences, veuillez composer le 450 797-3341 poste 5.



AVEZ-VOUS VOTRE PERMIS ?

L'urbaniste est la personne ressource pour vos demandes de permis. Vous pouvez vous présenter à la municipalité ou téléphoner au 450 797-3341 poste 4004 ou via notre site internet pour remplir la demande de permis.



NETTOYAGE DU PRINTEMPS - HAIE, BRANCHE ET PELOUSE

Le printemps est à nos portes et le ménage des rues et trottoirs s'effectuent graduellement.

Nous tenons à rappeler à tous les propriétaires de haies et arbres que ceux-ci ne doivent pas empiéter sur le trottoir afin d'assurer la sécurité des piétons. C'est votre responsabilité de les tailler afin que celui-ci soit dégagé.

Également, il y a de la pelouse qui empiète sur le trottoir à plusieurs endroits, nous vous demandons de la retirer avant le début juin.

Au début juin, les employés municipaux pourraient effectuer les travaux sans votre permission et peut-être pas selon votre goût.

Merci de votre collaboration.

Les autorités municipales - 11 avril 2024



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Pour éviter d'engorger notre réseau d'égout, les branchements des gouttières doivent être conformes :



L'utilisation d'un baril de pluie peut être considérée pour récolter l'eau de pluie pour l'arrosage ***La Municipalité vous offre une subvention à l'achat d'un baril de pluie (voir le formulaire sur notre site internet)*;**



Le déflecteur ou tuyau déflecteur est relié à la gouttière et doit repousser l'eau pluviale vers une surface gazonnée située à plus de 1,5 mètre de la fondation du bâtiment;



Une modification peut être nécessaire pour modifier un branchement à la rue. Pour ce faire, il suffit d'appliquer la technique du puits percolant.

L'eau des gouttières doit en tout temps demeurer sur la propriété et ne doit jamais être dirigée vers une propriété avoisinante ou sur la voie publique.

N.B. Il est préférable que le drain français, soit raccorder de façon à ce qu'il s'écoule sur votre terrain gazonné ou votre plate-bande.

RESTONS CONFORMES ET PENSONS À L'ENVIRONNEMENT

ARBITRES DE SOCCER

***Nous sommes toujours à la recherche d'arbitres !!** Tu as envie de t'impliquer à titre d'arbitre, auprès de notre ligue de soccer ? Tu as 13 ans et plus? Joins-toi à nous ! Tu auras la chance de vivre une formidable expérience de travail et la formation est entièrement donnée à Saint-Damase par moi-même Jacob McDuff

De plus, nous offrons d'excellents salaires : - U6, U8, U10: 21,69\$/match - U13: 23,19\$/match - U17 et Femme: 26,19/match

VENTE DE GARAGE 11 ET 12 MAI 2024

Voici la liste avec les adresses pour la vente de garage 2024.

Yves Ménard	153, rue Beaudry	Joelle Morissette	242, rue Blanchard
Frédéric David	145, rue Chartier	Gilberte Monast	79, rue Mgr Lussier
Jeannine Nichol	39, rue Principale	Fleur Aimée Choquette	118-120 rue Saint-Étienne
Yves Hamel	165, rue Saint-Étienne	Étienne Lussier	179, rue Saint-Étienne
Agathe Thébault	65, rue Saint-Fabien	Jeannine Fontaine	55, rue Saint-Joseph
Patricia Bolduc	244, rue Saint-Joseph	Gérard Blanchard	272, rue Saint-Joseph
Nathalie Coll	170, rue Sainte-Anne	Renée Gingras	734, rang Bas-de-la-Rivière
Lisane Chauvette	885, rang Bas-Corbin	Steve Hébert	514, rang Haut-Corbin
Chrystiane Colette	206, rang Marie-Anne		

**Il est toujours possible de vous inscrire, nous allons partager la liste sûr nos réseaux sociaux et dans le village la semaine avant la vente de garage.*

SOCCER MINEUR 2024

Nous avons connu une légère baisse au niveau des inscriptions pour le soccer cette année. Nous avons réussi à compléter 9 équipes contrairement à 11 équipes l'an dernier.

J'ai seulement 3 parents qui se sont manifestés afin d'être coach! J'ai donc toujours 6 équipes sans entraîneur. L'implication des parents est très importante afin que les enfants puissent jouer au soccer et profiter de leur été entre amis. La saison comporte seulement 12 matchs dont 6 à domicile et quelques pratiques. De plus, nous offrons gratuitement une formation d'entraîneur afin de vous outiller pour la saison. Pas de raison de ne pas vous impliquer.

Voici les équipes à la recherche d'un entraîneur :

U6 Gars U6 fille U8 Gars U10 Gars U10 Fille U13 Fille

N'hésitez pas à me contacter si vous êtes volontaire pour vous occuper d'une équipe!

Les horaires devraient sortir vers la fin du mois d'avril et la saison devrait débuter vers la fin du mois de mai.

PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE

Nos installations de dek hockey, tennis et pickleball sont maintenant ouvertes à tous en tout temps. Les lumières resteront ouvertes jusqu'à 21 h 45.

Veuillez noter que la surface de dek hockey sera réservée les lundis et mardis soir de 18 h à 22 h pour la ligue masculine et féminine de dek hockey de St-Damase. Elle sera également réservée les dimanches matin de 9 h à 10 h pour la ligue des coquins à partir du 19 mai pour 10 semaines.

LES LUNDIS DE LA PLACE DE LA FABRIQUE

Les Lundis de la place de Fabrique seront de retour cette année. Les dates sont : 1, 8 et 15 juillet. Les artistes présents cette année seront dévoilés éventuellement. Mettez ces dates immédiatement à votre agenda!



La Fée des Fleurs

atelier floral, St-Damase

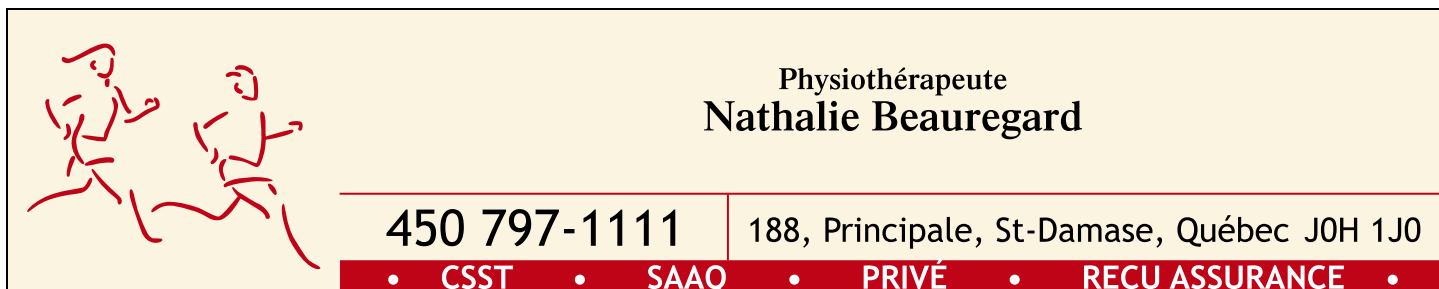
Mariages & Occasions spéciales
Funérailles
Paniers douceurs personnalisés
Moderniser, rafraichir vos arrangements floraux
Plantes (soins, conseils, rempotage)

www.feedesfleurs.com

450 250-4349

Sur Livraison ou Rendez-vous

Marielle Roy, fleuriste
+25 ans à fleurir les cœurs!



Physiothérapeute
Nathalie Beauregard

450 797-1111 | 188, Principale, St-Damase, Québec J0H 1J0

• CSST • SAAQ • PRIVÉ • REÇU ASSURANCE •

Dr Patrice Gosselin, Médecin
Dr Jean-Denis Lavoie, Médecin

Lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30
Vendredi de 9 h à 13 h
Sur rendez-vous

192, rue Principale
Saint-Damase, QC J0H 1J0

450 797-3385




Proxim

Votre destination bien-être


P.-H. Aubin et É. Godbout
Pharmaciens

195, Principale, St-Damase **450 797-2110** • 1 855 797-2110
(sans frais)

Heures d'ouverture :
lundi au jeudi : 9 h - 19 h 30 • vendredi : 9 h - 18 h • samedi : 9 h - 16 h

Livraison gratuite

VENTE ~ INSTALLATION ~ SERVICE
 ~ Chauffage : Air chaud • Eau chaude • Huile
 Électrique • Plancher radiant
 Gaz Naturel • Gaz Propane
 ~ Climatisation
 ~ Échangeur d'air
 ~ Ventilation



CHAUFFAGE
JULES FRÉCHETTE & fils inc.

partenaire certifié gaz naturel
énergir

Membre
CMMTQ
 Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

24, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0
 chauffagejf@outlook.com | chauffagefrechette.com T 450 797.3434

LOCATION
D'ÉQUIPEMENTS LOURDS

Nos équipements
 Excavatrice • Remorque • Chargeuse

Guillaume Monast
 514 923-2340
 www.equipements4m.com
 info@equipements4m.com



Service de couturière
JOLIE-ANNE
creations

- Réparations de vêtements
- Ajustements de vêtements
- Produits écoresponsables
- Créations de vêtements uniques
- Projets personnalisés

Heures d'ouverture:
 Mardi : 9h00 à 16h00
 Mercredi : 9h00 à 16h00
 Jeudi : 13h00 à 17h00
 Vendredi : 9h00 à 16h00
 Aussi disponible sur rendez-vous
 Tél. : 450 278-8031

75-1 rue St-Fabien, Saint-Damase, J0H 1J0



FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

GPS

Laser

Scrapper 18 verges³

Service clé en main

Thomas Morier, agr.
 450-502-1679
 tmorier@gmail.com
 @NivellementMorier




USINAGE GÉNÉRAL

MI Mec-Indus Inc.

Fabrication et conception • Assemblage mécano-soudé
 Acier • Aluminium • Acier inoxydable

450 796.5811 450 223.4454
 122, route 137, La Présentation, Qc J0H 1B0 • mec-indus@hotmail.com



La Griffons Dor
 Diplômée de Canin Mode 2007

Toiletage
 Pour chiens et chats
 Prix : 35 \$ et plus

Amélie Blais
 676, rang Double
 St-Pic, QC J0H 1W0
 450 772-5797

Rabais de 5\$ à 10\$ pour nouveaux clients



VOTRE MAISON A BESOIN D'AMOUR?

FAITES-NOUS CONFIANCE
 FAITES LE BON CHOIX!

LES CONSTRUCTIONS STEVEN LUSSIER INC.
 Résidentiel | Commercial | Agricole
 450 278-2134

TOUS NOS SERVICES

- Toiture de bardeau et tôle
- Salle de bain
- Projet sur mesure
- Porte et fenêtre
- Balcon et patio
- Revêtement extérieur
- Bâtiment agricole
- Multilogements
- Garage | Agrandissement

stevenlussier.com

RBQ 5798-0765-01



INSCRIPTION CAMP DE JOUR 2024

Les inscriptions auront lieu du 6 au 17 mai prochain via notre plateforme d'inscription en ligne Qidigo. Une personne ressource sera au complexe sportif le mardi 7 mai afin de vous guider dans votre inscription si vous avez de la difficulté.

COÛT D'INSCRIPTION CAMP DE JOUR			
Du 2 au 19 juillet (3 semaines) Du 29 juillet au 16 août (3 semaines)			
Nombre de semaine	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant et plus
1 semaine	55 \$	50 \$	45\$
2 semaines	110 \$	100\$	90\$
3 semaines	165 \$	150\$	135\$
4 semaines	220 \$	200\$	180\$
5 semaines	275 \$	250\$	225\$
6 semaines	330 \$	300\$	270\$

COÛT SERVICE DE GARDE CAMP DE JOUR		
Du 25 au 28 juin, du 22 au 26 juillet et du 19 au 23 août		
Semaine de service de garde	60 \$ Par semaine par enfant	15 \$ À la journée
Service de garde durant le camp de jour. 6 h 30 à 8 h 45 & 15 h 45 à 17 h 30	30 \$ Par semaine par enfant	8 \$ Par jour par enfant

Aucun non-résident ne sera admis pour donner priorité aux gens de St-Damase.

Le coût pour chaque sortie sera déterminé selon l'activité et sera indiqué dans le dépliant que vous allez recevoir la semaine précédant les inscriptions.

Un bel été en vue pour les enfants avec une superbe équipe pleine d'énergie!
Nous avons très hâte de vous voir

Bon mois de mai à tous!

Jacob McDuff, Coordonnateur en loisirs

loisir@st-damase.qc.ca • 450 797-3341 poste 4013

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINT-DAMASE

VISITES DE PRÉVENTION 2024

Les visites de prévention dans les résidences figurent toujours parmi les moyens privilégiés par les services municipaux d'incendie pour sensibiliser la population aux risques d'incendie à la maison. En effet, notre objectif est de promouvoir auprès de vous des gestes préventifs pour éliminer les risques d'incendie en vérifiant vos avertisseurs de fumées. Donc ce message a pour but de vous informer de la venue des pompiers prochainement chez vous. Dans l'objectif de se conformer au règlement municipal numéro 102, le Service Incendie de Saint-Damase entreprendra les visites de prévention dès le 15 avril 2024. Soyez assuré de la discrétion de nos pompiers dans vos maisons. Sachez que la prévention est de mise pour garder votre famille en santé. Voici la liste des rues et chemins qui seront visités :

Principale, Saint-Fabien, Saint-Joseph, Saint-Laurent, Sainte-Marie, Beaudry, Chartier, Fontaine, Monseigneur-Decelles, Monseigneur-Lussier et Sainte-Anne. Il est aussi probable que nous ferons les gens absents lors des visites précédentes.



Merci de votre collaboration



École Saint-Damase

Chers parents et membres de la communauté,

Le 6 avril dernier s'est tenue la 23^e campagne de financement annuelle de collecte de canettes de l'école Saint-Damase.

Nous tenons à remercier tous les donateurs ainsi que les bénévoles sans qui l'activité n'aurait pu connaître un si grand succès.

Nous avons le plaisir aujourd'hui de vous informer qu'avec cette activité, nous avons été en mesure d'amasser la somme de **9 012.00 \$**.

Merci!

Ce montant nous permettra la construction et l'aménagement de notre nouveau cabanon afin d'entreposer le matériel utilisé sur la cour de récréation. Il nous permettra également de soutenir la cafétéria Soleil, entre autres, en offrant un repas à l'ensemble de nos élèves dans les prochains jours en guise d'activité de célébration pour leurs bons comportements.

Au plaisir de vous y retrouver l'an prochain !

Le conseil d'établissement de l'école Saint-Damase

CAFÉTÉRIA SOLEIL

merci

La cafétéria soleil veut prendre le temps de remercier tous les commanditaires! Sans vous, il n'y aurait plus de cafétéria à notre école. Comme nous sommes un organisme sans but lucratif géré par des parents bénévoles, tous les dons sont indispensables.

Bienvenue à tous ceux qui aimeraient aussi contribuer !



JACOB MCDUFF



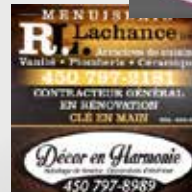
tomaté!



SERVICE
HYDRO-MÉCANIQUE



ÉCOLE DE CONDUITE 2000



HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

Nouveautés : Livres pour Enfants



Mon enfant est meilleur que le tien



S'essayer les fesses... tout un art!



Semer des soleils



Derrière la clôture



Elle lance, elle compte!



Héros Mont-Dragon v.1



La légende du monstre du lac v.2



Frédérique et le mystère de Méfis



Pourquoi le monde est-il injuste?



Les inventions géniales de Léonard De Vinci



Spécial Dégueu



Bizarre mais vrai Les océans



Crois-le ou non La nuit



Crois-le ou non La bouche



Pokémon Épée et bouclier v.6 (manga)



Powergamer v.3 (manga)

Nouveautés Adultes



Frigel et Fluffy v.13



Kid Paddle v.18



Docteur RIP v.5



Cap Égalité



La Delle Alvenia



Dans l'ombre des remparts



Quelqu'un d'autre



Le Garage rose



Game night v.2



Coup de foudre à l'aveugle



L'Avenir



Si tu vois mon pays v.1



L'Agent IXE-13



Sur les ruines de sa vie



On est de son enfance



Un certain art de vivre

Nouveautés Ados



Petits meurtres entre amis



Planète Basket v.2



Fille à vendre (16 ans+)



Alex Harvey Le prince



Petits humains, grosses émotions



Post-partum



Air fryer 5/15



Le corps que j'ai maintenant



S'aider soi-même



Page Facebook :
Bibliothèque municipale de Saint-Damase



Chantal Reichel, Responsable
Ta Biblio de Saint-Damase 📖❤️

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

Sem'ail en famille

Pour favoriser la biodiversité
(adultes et enfants 7 ans et plus)

Samedi 11 mai à 9h00

Première partie (1 heure) : Biblio Saint-Damase

Deuxième partie : mont Rougemont (1h30 + déplacement)

Les participants devront s'y rendre

Prévoir des vêtements adaptés

Inscription nécessaire (places limitées) :

À la Biblio 🌀 montrougemont.org « Évènements à venir »

450 779-2725 🌀 info@montrougemont.org

Une activité proposée par l'Association du mont Rougemont
avec l'aide financière de votre municipalité et
de votre députée de Saint-Hyacinthe, madame Chantal Soucy



HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

Merci!!!

**Grâce à la vente de livres,
la Biblio pourra acheter**

2051.30\$

de livres neufs!





Association féminine d'éducation et d'action sociale

La force de l'égalité

Notre prochaine réunion aura lieu
le mercredi 8 mai 2024

Nous soulignerons la Fête des Mères.
Pour cette occasion, un souper chaud
vous sera offert.

Nous communiquerons avec vous.

Ce sera aussi soir d'élection.

Apportez vos projets terminés.

Ghislaine Lussier, présidente

Comptoir du Coeur

situé au 223, rue Principale

Vendredi 3 mai

de 9 h à 12 h • vente régulière
de 12 h à 15 h • sac vert à 10 \$

Samedi 18 mai

de 9 h à 12 h • vente régulière

N'oubliez pas d'apporter vos sacs.

Pauline Lamontagne

Merci à toutes les bénévoles et donateurs!



Les Chevaliers de Colomb

du conseil de St-Damase no. 3141

155, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0
Téléphone : 450 797-3862 • Courriel : infos@cdeconseil3141.ca
Visitez le site internet : <https://cdeconseil3141.ca>

Chers lecteurs,

Le 01	Fête internationale des travailleurs et travailleuses
Le 04	Journée internationale des pompiers
Le 06	Journée mondiale du coloriage
Du 06 au 12 mai	Semaine nationale de la santé mentale
Du 13 au 19 mai	Semaine québécoise des familles
Le 12	Journée internationale de l'infirmière
Le 15	Journée internationale des familles
Le 20	Journée nationale des patriotes / Fête de Victoria

Le dernier **déjeuner familial** est le 05 mai
Merci aux Bénévoles

La **prochaine réunion** le 21 mai à 19 h 30. Votre présence parmi nous serait très appréciée. Bienvenue à tous ceux qui sont en règle

Un vœu pour dimanche le 12 mai la fête des Mères

Pour toutes les mères, c'est aujourd'hui l'occasion rêvée de se laisser gâter un peu, de ranger leur tablier en essayant d'oublier qu'elles sont au service de la famille durant tout le reste de l'année.

C'est en somme pour elles,
l'occasion idéale de se la couler douce !

Beaucoup de bonheur en cette fête des Mères !

Fraternellement vôtre, de l'Exécutif des Chevaliers de Colomb - Conseil 3141

MA SUGGESTION POSITIVE : OBSESSION

« À présent, je concentre mon esprit avec calme et confiance sur un autre sujet.
Vouloir c'est pouvoir, Raymond Hull, Les Éditions de l'Homme, 1969. »



« Il y a des pluies de printemps délicieuses où le ciel a l'air de pleurer de joie »

Notre dernier **bingo** de la saison se tiendra le 24 avril. Le bingo reviendra le 3e mercredi de septembre.

La prochaine **soirée de danse** aura lieu le 27 avril, à 19h30, à la Salle des Chevaliers de Colomb. Vous devez apporter vos breuvages.

Les inscriptions pour la **pétanque extérieure** auront lieu le 7 mai de 18h30 à 19h15 au Centre sportif. Vous devrez déboursier un montant de 10 \$ pour votre inscription. La pétanque extérieure débutera les 14 et 15 mai.

Nos **jeux intérieurs** prendront fin le 9 mai.

Notre souper **Pères et Mères** se fera samedi le 25 mai, à la salle des Chevaliers de Colomb, à 17 h.

Coût du billet : 35 \$. Les billets sont en vente auprès des membres de la direction.

À cette occasion, nous fêterons les couples FADOQ qui célébreront leurs 50 ans de mariage en 2024.

S.V.P. veuillez confirmer votre présence pour le 10 mai.

Bonne fête à tous nos membres qui célébreront leur anniversaire de naissance en mai

- | | | | |
|----|------------------------|----|-----------------------|
| 2 | Johanne Beauregard | 21 | Gisèle Jodoin |
| | Alain Robert | 22 | Mario Côté |
| 3 | Chantal Reichel | 23 | Sylvie Saint-Pierre |
| 5 | Thérèse Brodeur | 24 | Réjean Fréchette |
| | Louissette Bussières | | Daniel Ducharme |
| 6 | Suzette Lachance | 25 | Harold Phaneuf |
| 7 | Dominique Hébert | 26 | Gaétan Jodoin |
| | Pierrette Robert | 28 | Ginette Boulay |
| 8 | Jérôme Saint-Pierre | | Marjolaine Beauregard |
| 13 | Franck Nold | 29 | Germain Dupont |
| | Francine Normandin | 30 | André Blanchette |
| | Denise Bigras | | |
| 14 | Serge Lachance | | |
| | Liette Darsigny | | |
| 19 | André Lussier | | |
| 20 | Claire-Anna Lamontagne | | |
| | Réjean Chabot | | |
| | Jean-Marie Jodoin | | |

Lise Brodeur, présidente

CLUB DE marche
Les motivés

ACTIVITÉS MADA
AVRIL 2024

Les Motivés fêteront les 9 ans du groupe en ce début de mai 2024. Que de pas et de kilomètres réalisés depuis mai 2015. Que de gains pour la santé des participantes : diminution de la pression artérielle, augmentation de la force musculaire et de l'équilibre. De plus, la marche améliore l'humeur après cinq minutes dehors. Pour les aînés qui consacrent 40 minutes à la marche, cela réduit les risques de développer une maladie cardiaque coronarienne. Un jour à la fois ! Viser la persévérance ! Bravo !

Nous remercions les Damasiens et Damasiennes pour leur belle participation aux jours d'activité au Complexe sportif. Tout un programme pour cette session d'hiver.

Françoise est époustouflante en proposant et en animant des programmes d'exercices variés et d'activités physiques. Dès que le beau temps sera là, elle vous attend les mardis et jeudis de 9 h 30 à 10 h 30 pour le tai-chi suivi de 30 minutes de divers exercices. Le rendez-vous est à la fontaine devant le presbytère. Ce programme est gratuit. Bienvenue à tous !

Le 12 mai, ce sera la fête des mères et des grands-mères. Nous souhaitons une belle journée à vous, bien du bonheur avec la famille, profiter de ce beau moment.



Françoise Phaneuf et Gervaise Beauregard,
responsables MADA || fgb1972@hotmail.com



FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE

140, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Tél. : 450 797-3311 - Téléc. : 450 797-3725 - damasiens@outlook.com
Heures d'ouverture - lundi - mardi - jeudi : 9 h à 15 h - vendredi : 9 h à 12 h



DÎME 2024

75 \$ par personne majeure

GARDONS NOTRE PAROISSE EN BONNE SANTÉ ! GARDONS-LA VIVANTE !

De nombreux bénévoles et le conseil de Fabrique travaillent de concert afin d'embellir et d'entretenir notre patrimoine religieux (fleurs, gazon, réparation des bâtiments); de rendre les célébrations plus vivantes (lecteurs, servants, chorale) ainsi que l'équipe liturgique (lecteurs, servants, porteurs de croix et cierges) lors de funérailles, les accompagnateurs lors de sépultures, sans oublier les parents-catéchètes qui guident les jeunes dans le processus des sacrements et l'aide au secrétariat.



**PLUS DE 2 000 HEURES DE BÉNÉVOLAT.
UN GRAND MERCI À TOUS CES BÉNÉVOLES !**

Voilà l'importance de contribuer à la dîme.
Merci à celles et ceux qui ont acquitté leur dîme.



À NOS MAMANS, GRANDS-MAMANS BONNE FÊTE DES MÈRES

*Oh ! L'amour d'une mère !
Amour que nul n'oublie !
Pain merveilleux qu'un Dieu partage
et multiplie !*
Victor Hugo

CHANTS RYTHMÉS ET LOUANGES POUR LE SEIGNEUR

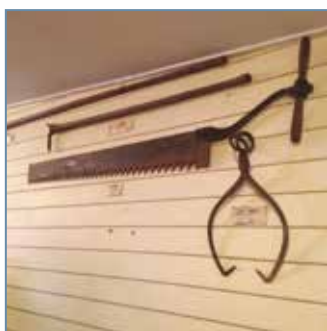


APRÈS LA MESSE, 28 AVRIL 2024
BIENVENUE À TOUS



LES TAILLEURS DE GLACE

Avant l'arrivée de la réfrigération moderne, on utilisait une méthode tout aussi efficace. Des hommes allaient sur les rivières gelées et découpaient d'immenses cubes de glace. Ces cubes étaient entreposés dans des glacières jusqu'au printemps. C'était un travail dangereux souvent fait dans des conditions extrêmes. C'est à partir de 1850 que le commerce de la glace s'organise. Au départ, quelques petites entreprises ou individus s'y adonnent. La coupe de glace est devenue une importante activité saisonnière. Certaines entreprises employaient de 20 à 25 travailleurs sur la glace des rivières et presque autant dans les glacières. À Montréal, pendant l'été 100 000 tonnes de glace provenant du fleuve Saint-Laurent étaient nécessaires pour les besoins de la population.



Les principaux outils pour la coupe de la glace. L'ancêtre de nos réfrigérateurs, la glacière.

Pour obtenir un bloc de glace de qualité, il faut d'abord procéder au nettoyage de la surface du plan d'eau en enlevant la neige et la fausse glace, ensuite, on trace des lignes de la dimension des blocs puis au moyen d'une scie, on découpe des bandes de glace qui sont tirées hors de l'eau

grâce à des pinces. À Saint-Damase, monsieur Hector Martin a effectué ce travail saisonnier pendant de nombreuses années, lorsqu'il fut assez âgé son fils Albert l'a aussi aidé à couper des blocs de glace sur la rivière Yamaska. De son côté, monsieur Antonio Normandin transportait de la glace découpée par des travailleurs saisonniers sur la rivière à Saint-Hyacinthe près de la porte des maires. Cette glace était livrée par monsieur Wilfrid Guilmain au village et dans les rangs de Saint-Damase pendant la saison chaude avec son cheval noir et une voiture rouge. Les blocs de glace étaient recouverts de bran de scie pour empêcher qu'ils fondent pendant la saison estivale. Ce bran de scie était probablement fourni par la scierie de monsieur Jean-Baptiste Auger. Il était possible de se procurer une glacière à prix abordable dans différents commerces de Saint-Hyacinthe. D'ailleurs, des glacières sont souvent présentes dans des fermes ou des cabanes à sucre, elles servent surtout d'armoire de rangement, car elles ont perdu depuis longtemps leur fonction première.

Saviez-vous que la glace découpée sur le fleuve Saint-Laurent que l'on appelait aussi glace naturelle était exportée par des armateurs anglais jusqu'en Inde, car la glace du Saint-Laurent était beaucoup plus pure que celle des lacs d'Europe ? La coupe de la glace se pratiquait aussi aux États-Unis et était aussi une industrie saisonnière importante, Les Américains expédiaient de la glace vers les tropiques dans des bateaux à double paroi ou avec des voiliers équipés de glacières à triple paroi qui pouvaient contenir jusqu'à 30 000 tonnes de glace.

*Claude Beaugard,
le fils de Pierre Beaugard et de Céline Palardy*

Référence : Information de messieurs Louis Beaugard et Gaétan Poirier

Paquin Marie-Lyse : *Métier disparu : la récolte de la glace*, Avenues.ca, 23 janvier 2023, disponible,

<https://avenues.ca/comprendre/histoire-en-photos/metier-disparu-recolte-de-glace/>

The French Canadian genealogist : *Le coupeur de glace*, disponible : <https://www.tfcg.ca/ancien-metier-coupeur-de-glaceBergeron>

Yves : *L'industrie de la glace au Québec. Une histoire oubliée*, UQUAM, disponible, <https://archipel.uqam.ca/11504/1/222058899.pdf>

Comité du Patrimoine de Saint-Damase

Gaétan Poirier, Président Fleur-Aimée Choquette, Sec.-trésorière Claude Beaugard, secrétaire Guy Leroux, administrateur



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS 2024

3
MAI

Consultez
votre
calendrier !



Les gros rebuts doivent être placés de façon ordonnée, en bordure de rue et avant 7 h le matin de la collecte.

Les amoncellements de petits déchets ne seront pas ramassés.

Saviez-vous que les encombrants collectés sont envoyés à l'enfouissement ?
Pensez à les donner, les vendre en ligne ou les déposer dans un écocentre !

Encombrants acceptés:

Tables, chaises, cuisinières, canapés, lits, bureaux, laveuses, sécheuses, toilettes, évier, jouets et équipements sportifs volumineux, tapis attachés, etc.



www.riam.quebec
450 774-2350

Résidus refusés:

Résidus domestiques dangereux, pneus, pierres, résidus agricoles, matériaux de construction, pièces de véhicules, appareils de réfrigération, amas de petits rebuts, béton, boîtes de carton.



PARRAINAGE CIVIQUE CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Dans ta région, il y a des personnes qui n'ont pas les mêmes capacités que toi et qui ont quand même droit à leur place ici-bas.

L'organisme crée donc des amitiés entre elles et d'empathiques citoyens bénévoles.

En toute authenticité, les duos s'amuse simplement à faire ce qui leur plaisent vraiment.

« Être un ami » figure selon nous parmi les plus importants rôles sociaux qui existent en ce monde et ce, peu importe ce qui différencie les individus. Viens vivre l'aventure, nous avons justement besoin de nouveaux bénévoles!

Informe-toi au

450 774-8758 // parrainagecivique.org



DISTRIBUTION DE BOUTURE DE SAULE ARBUSTIF

Vous avez une propriété le long d'un cours d'eau ou même d'un fossé ?

Problèmes d'érosion en rive ?

Il est difficile d'implanter de végétaux dans votre berge ?

Le COBAVERCO vous suggère d'essayer de planter des boutures de saules arbustifs. Le saule arbustif hybride convient aux milieux humides et aux rives. Il est souple et il a plus tendance à se coucher sous les effets du mouvement des glaces que de se déraciner ou encore de se briser. Tout comme son truc, ses racines nombreuses aident à la protection de la berge.

Le COBAVERCO sera présent **le 17 mai 2024** lors de la distribution des arbres par la municipalité de Saint-Damase et aussi pour distribuer GRATUITEMENT des boutures de saules.

Venez nous rencontrer pour en connaître davantage sur le saule arbustif et repartir avec quelques boutures à tester dans votre rive.



La Popote
roulante

Propulsée par

 **Desjardins**

SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS CHAUDS ET CONGELÉS À PRIX ABORDABLES

*Destiné aux personnes âgées,
invalides ou convalescentes
habitant sur le territoire
de la MRC des Maskoutains*



**Les repas chauds
comprennent**

8,25\$

soupe
plat principal
dessert

**COMMANDE
ET LIVRAISON**

DU LUNDI AU VENDREDI

450 773-4966 POSTE 35

**Consultez notre calendrier de menus
et la liste de nos produits congelés**

Une initiative du
Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe

cbsh.ca



Centre de bénévolat
de Saint-Hyacinthe

ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (AEP)



Dans les derniers mois, le gouvernement du Québec a proposé quelques formations accélérées et financées afin de répondre aux besoins de main d'œuvre. Ces formations de courtes durées sont des attestations d'études professionnelles (AEP).

La durée d'une AEP varie entre 3 et 6 mois selon le programme. Environ une cinquantaine de formations sont offertes à travers le Québec dans différents secteurs professionnels. Pour la plupart, les conditions d'admission et préalables sont un 3^e secondaire en français, mathématiques et anglais ou le test de développement général (TDG). Toutefois, il se peut que les préalables diffèrent d'une AEP à l'autre, il est important de se référer à un professionnel pour connaître les détails. Le ou la candidate doit être également âgée de 18 ans ou plus pour entamer des études de ce niveau.

Comme mentionné plus haut, le gouvernement du Québec peut parfois décider d'implanter de courtes formations et de financer les étudiants. Ce fut le cas pour certaines formations dans le domaine de la construction en octobre 2023 et en assistance à la personne dans le domaine de la santé qui débutera en mars 2024. Comme ces formations sont implantées sporadiquement, nous ne pouvons pas toujours savoir si elles reviendront d'une année à l'autre. Restez à l'affût des possibilités dans les médias et référez-vous à un ou une professionnelle pour connaître les opportunités.

Dans le cadre de SARCA Mobile, vous avez accès à une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement directement dans votre municipalité. Osez faire appel à ses services pour un retour aux études ou tout autre projet de réorientation professionnel.

Audrey Gatineau,
Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731



UN PROJET D'AFFAIRES OU DE NOUVELLE ENTREPRISE ?

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
pour vos projets industriels, commerciaux
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS

450 774-9000 | 1 877 505-1246

st-hyacinthetechnopole.com



VOUS DÉSIREZ ANNONCER ?

CET ESPACE EST DISPONIBLE POUR VOUS !

Contactez-nous au 450 795-3219
ou par courriel à info@impressionsklm.com



Étude de Me Christine Richer
 **notaires**
inc.

VOTRE ÉTUDE DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGION,
CESSIONNAIRE DES GREFFES DE
ME PIERRE-PAUL CHAGNON, ME BERNARD CHAGNON,
ME BENOIT RIVET, ME NATHALIE CARRIER
ET ME CATHERINE PARADIS

Me Christine Richer
Me Audrey Vadnais

Pour que tout se passe bien, faites confiance
à l'expertise juridique de notre cabinet.

- Droit agricole
- Succession et testament
- Mandat de protection
- Refinancement
- Achat d'une propriété
- Procédures non-contentieuses
- Et bien plus !



450 536-0812
WWW.NOTAIRERICHER.COM

MONT-SAINT-HILAIRE
385, boul. Sir Wilfrid-Laurier
RICHELIEU
1040, 1^{ère} Rue

LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC

**IL Y A DES « BOSSES »
QUI S'ARRANGENT**

Confiez-nous votre auto, on s'occupe de tout!

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 



CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES

Jodoin & Lalime

La Maison Jodoin,
une entreprise professionnelle
de chez vous !

www.maisonjodoin.ca



Marieville
450 460.2430

Saint-Damase
450 797.3889

Sainte-Madeleine
450 795.3395

Rita FLEURISTE
SAINT-HYACINTHE

460, avenue de l'Hôtel-Dieu, Saint-Hyacinthe, QC J2S 5J5
450 774-6152 • 1 800 337-6152
info@ritafleuriste.net • www.ritafleuriste.net

De la conception à la livraison !

impressions
KLM



T 450.795.3219 • C info@impressionsklm.com
125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
www.impressionsklm.com

...TOUT...
SOUS LE MÊME TOIT : MENUISERIE • PLOMBERIE • DÉCORATION

MENUISERIE
RL Lachance inc.
Armoires de cuisine
Vantité • Plomberie • Céramique

211-A, St-Joseph, St-Damase (Qc) J0H 1J0
Tél. : 450 797-2181 • Fax : 450 797-3948
info@menuisierierl.ca



Régis et Louise-Andrée
propriétaires

Licence RBQ : 8005-8951-48

Valérie Lachance
Décoratrice

Services et conseils à domicile

Tél. : 450 797-8989

Fax : 450 797-3948

211-A, St-Joseph
St-Damase, (Qc) J0H 1J0



Résidence certifiée
pour personnes
semi-autonomes

ALZHEIMER, si un de vos proches en souffre il y a un endroit pour lui.

Une invitation au bonheur de vivre

Pour une plus grande sécurité nous avons aménagé
une unité de vie sécurisée pour personnes atteintes
de déficiences cognitives et alzheimer.

*Invitant
& relaxant*

Jardin floral avec fontaine.

- Immeuble maintenant giclé
- Programme d'activité & cuisine d'été pour les familles
- Immeuble **SÉCURISÉ** et **CLIMATISÉ**
- Terrasse chauffée
- Agriculture urbaine
- Poulailier de ville

780, rang du Bas-Corbin
Saint-Damase
(À seulement 15 minutes de l'hôpital)
450 797-3648

Wi-Fi Disponible
gratuitement



NOUVEAU DÉCOR!

NOURRITURE MAISON CUISINÉE SUR PLACE ET SERVIE À VOLONTÉ

Pour les informations complètes : www.manoirst-damase.com